



La Fête du jeu

L'agenda

Du samedi 5 septembre au samedi 10 octobre

Bibliothèque municipale, aux jours et heures d'ouverture
Exposition "OH-POP UP"

Dimanche 13 septembre

Espace Nelson Mandela, à partir de 14 heures
Loto du Comité des Fêtes

Dimanche 20 septembre

Espace Nelson Mandela, à partir de 12 heures
Repas dansant de l'UNC-AFN

Jeudi 24 septembre

Espace Nelson Mandela, à 15 heures
Réunion de présentation et de démonstration du service
VITABUS par AGGLOBUS

Jeudi 24 septembre

Mairie, 19h15
Conseil municipal

Samedi 26 septembre

Place de la mairie, à partir de 14 heures
La Fête du jeu

Samedi 3 octobre

Bibliothèque municipale, 11h30
Vernissage de l'exposition "POP UP"
14 heures, sur inscription
Atelier "POP UP"

Vendredi 9 octobre 2015

Espace Nelson Mandela, à 20h30
Les chorales " L'accroche coeur " (Bourges) et " Bloc notes " (Saint Germain du Puy) se produiront en concert au profit de l'association " Tous pour Louise " à 20h30.

Rappel : l'association " Tous pour Louise " soutient financièrement la famille de cette petite fille de 5 ans, atteinte d'une maladie rare. Entrée 8 euros

Samedi 17 octobre

Bibliothèque Municipale, à 11 heures
Séance des bébés lecteurs "on n'est pas des animaux"

CODE DE LA ROUTE

Le code de la route est modifié par un décret du 2 juillet pour faciliter et sécuriser la circulation des cyclistes et piétons

Publié le 4 juillet au JO, ce décret est d'application immédiate. Seules quelques mesures entreront en vigueur le 1er janvier 2016. Ce texte vise à " sécuriser et à développer la pratique de la marche et du vélo " .

Dans cet objectif, il durcit les sanctions contre les automobilistes gênant la circulation piétonne sur les trottoirs et il élargit et sécurise les possibilités de circulation des cyclistes.

Circulation facilitée et sécurisée pour les cyclistes et piétons :

- Le cycliste peut s'écarter du bord droit de la chaussée ou des véhicules en stationnement, à la distance nécessaire à sa sécurité, pour se prémunir de l'ouverture des portières. (R412-9).

- Le conducteur d'un véhicule motorisé a le droit de chevaucher une ligne continue de séparation des voies afin de dépasser sans danger un cycliste.

- Le double-sens cycliste sera généralisé sur les aires piétonnes et sur les voies où la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h (R. 431-9 et R. 412-28-1 nouveau) .

Occupation restreinte des cheminements piétons et espaces dédiés aux cyclistes par les véhicules motorisés.

Désormais, sont notamment considérés comme " très gênants pour la circulation publique " , et punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe (135 €), l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule motorisé :

- sur les passages réservés aux piétons,
- sur les trottoirs (sauf motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs, amende de 2e classe, soit 35 €),
- sur les voies vertes,
- sur les voies réservées au transport public,
- devant une bouche incendie,
- sur les bandes et pistes cyclables,
- ou à moins de 5 mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation, sauf emplacements prévus à cet effet (article R417-11, code de la route).

Il est interdit aux cyclomoteurs, sauf autorisation expresse du maire, d'utiliser l'espace d'attente réservé aux cyclistes entre un feu de signalisation et la ligne d'arrêt des véhicules à moteur (R415-2).

Le dépassement de la durée de stationnement autorisée en zone bleue (R 417-3 du code de la route) passe en amende de 2e classe, soit 35 €.



Rentrée des classes 2015-2016

LES ECOLES MATERNELLES

■ Ecole maternelle des Sorbiers - 02 48 30 84 91

Directrice : Maud POIRIER

Petite section : Françoise GONTIER 23

Petite / moyenne section : Marie-Laure TISSIER 23

Moyenne / grande section : Françoise SABIRON 21

Grande section : Maud POIRIER / Valérie LINARD 21

Effectif total 88

Les ATSEM : Viviane LEDREUX, Nadine TROMPAT,

Corinne GAUVIN et Stéphanie PERROT

■ Ecole maternelle Paul Eluard - 02 48 30 65 85

Directrice : Sylvie SAGNET

Petite section : Béatrice LOUAIL 23

Petite / moyenne section : Sylvie SAGNET / Valérie LINARD 23

Moyenne / grande section : Virginie LECOURT 23

Moyenne / grande section : Anita MARTIN 23

Effectif total 92

Les ATSEM : Marie Françoise DECONINCK, Nathalie MARTIN

Fabienne MARCHAND, et Laurence MARREC

Horaires : 8h25 - 11h25 et 13h25 - 15h40

LE COLLEGE

02 48 30 80 06 - collegejeanrostand@free.fr

Principal : M. ANGUILE

SEGPA : Mme TAMISIER

L'effectif du collège est, cette année, de 527 élèves.

LES FOURNITURES SCOLAIRES

En élémentaire et maternelle, les fournitures scolaires et administratives sont prises en charge par la commune.

Pour l'année 2015/2016, le montant alloué par élève est de **84,24 € pour les élèves de maternelle, de 74,80 € pour ceux du primaire et de 89,80 € pour les élèves d' ULIS.**

Ces montants incluent l'achat de jouets pour les plus petits et les transports pour certaines activités.

L'ECOLE ELEMENTAIRE

02 48 30 80 49

Directrice : Brigitte CHRISTOFLEAU

ULIS Murielle CHAVANAZ 8

CP Sonia MALISSON 22

Sabine LAFARGUE 22

Emilie PAPIN / Valérie LINARD 22

CE1 Blandine LE TUMELIN (Pauline ROSSET) 25

Sylvie FROMENTEAU 26

Vanessa CAUDET 25

CE2 Catherine GRELAT 27

Jean-Michel LAMBERT 26

Laure OMER / Mélanie CAS 18

CM1 Hugues GILLET 27

Murielle LACROIX 27

Laure OMER / Mélanie CAS 6

Delphine PANSIOT / Laurie BARNEOUD 6

CM2 Didier GRELAT 26

Mélanie ANDRE / Valérie LINARD 27

Delphine PANSIOT / Laurie BARNEOUD 18

Effectif total 358

Horaires : 8h30 - 11h30 et 13h30 - 15h45

TRAVAUX DANS LES ECOLES

Outre les grands travaux d'entretien ménager, les 3 écoles ont fait l'objet de nombreux travaux de menuiserie, d'électricité, de diverses réparations et d'aménagements réalisés par le personnel communal pendant l'été.

Peinture dans les cours d'écoles.

Les Allemands et Français du chantier jeunes bénévoles ont réalisé des peintures au sol sous forme de jeux à l'attention des enfants de la maternelle des sorbiers.



SERVICES MUNICIPAUX

✓ L'accueil périscolaire

Pour tous les enfants de la maternelle au CM2, l'accueil se fait à l'école maternelle des Sorbiers. Les enfants sont accueillis :
- le matin de 7h20 à 8h30
- l'après-midi de 16h30 à 18h30. Le goûter est fourni.

Renseignements et inscriptions en mairie, service Enfance.



✓ L'étude surveillée

Egalement dans les locaux de la maternelle des Sorbiers de 16h30 à 18h30, hors vacances scolaires.

Renseignements et inscriptions en mairie, service Enfance.

✓ Le restaurant municipal intergénérationnel

Les enfants sont accueillis au restaurant municipal intergénérationnel qui se situe à la plaine de jeux (rue Pierre Ferdonnet) et qui sert chaque midi plus de 550 repas. Les enfants des maternelles, de l'école élémentaire et du collège mangent dans un espace qui leur est dédié.

Renseignements et inscriptions (maternelle et élémentaire) en mairie, au service Enfance.

✓ Les nouvelles activités périscolaires

Depuis la rentrée 2015, la réforme des rythmes scolaires a été instaurée dans les écoles. Elle a conduit à une organisation des cours sur 5 jours. La commune a mis en place de nouvelles activités périscolaires.

Elles ont lieu après la classe de 15h45 à 16h30 et sont encadrées par du personnel communal. Les enfants y pratiquent des activités culturelles, manuelles, ou sportives.

Inscription en mairie, tarif indiqué à chaque période.

✓ Le centre de loisirs du mercredi

Plaine de jeux Jacques Prévert.

A partir de 11h30, il accueille les enfants qui déjeunent au restaurant municipal. Pour les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant, il est ouvert l'après-midi de 13h30 à 17h30 avec possibilité de garderie de 17h30 à 18h30. Goûter l'après-midi.

Renseignements et inscriptions en mairie, service Enfance.

Vacances d'automne : le programme sera distribué à chaque enfant dans les écoles, et disponible en téléchargement sur le site internet : <http://www.saintgermaindupuy.fr>

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

LA MAIRIE NE DELIVRE PLUS DE TITRES DE TRANSPORT, un pointage des enfants aura lieu avant chaque départ.

✓ Les transports scolaires municipaux

Les transports partent à la fin des cours.

Ce service assure le transport des élèves de maternelle et de primaire, dans la limite des places disponibles. Seul le circuit de Fenestrelay est obligatoire du fait de son éloignement des écoles. Les autres circuits ont été créés à l'initiative de la municipalité et sont financés par Agglobus. Le collège est desservi par les cars du syndicat intercommunal de transport. (Conseil départemental)

✓ Le Pédibus

70 élèves sont inscrits à ce service. 43 enfants fréquentent la ligne 1 et 27 la ligne 2. Les enfants sont encadrés par 2 agents municipaux et une vingtaine de bénévoles. Le service manque de bénévoles sur les deux lignes ; si vous êtes disponible à 8h ou à 15h45, n'hésitez pas à vous inscrire.

Inscriptions et renseignements au service Enfance en mairie.



✓ Les transports vers les établissements scolaires de Bourges.

Ils sont organisés par Agglobus et sont payants. La carte Jeune se décline en deux versions : la carte scolaire pour les lycéens jusqu'au baccalauréat et la carte pour les moins de 26 ans, quelle que soit leur situation.

Renseignements : **02 48 27 99 99** ou www.agglobus.com

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

L'accompagnement à la scolarité organisé par l'association ASSAGE en liaison avec les enseignants a lieu dans le groupe scolaire Raoul Néron A.

Les séances se déroulent les mardis et vendredis.

La première séance débute à la sortie des cours jusqu'à 17h. La seconde séance est à 17h15 et se termine à 18h15.

Des inscriptions sont encore possibles. Renseignements aux jours et heures de l'accompagnement ou auprès des contacts suivants : **Gérard LEDOUX 02 48 30 72 04**

Jacqueline BRUNET 07 82 85 46 45 (téléphone d' ASSAGE) ou **Simone LAVILLE 02 48 30 61 41**.

L'association remercie les bénévoles qui acceptent d'être intervenants et recherche encore de nouveaux intervenants.



ATELIER CERAMIQUE



Les cours de céramique, modelage de terre et techniques mixtes débutent le **16 septembre 2015** et sont animés par **Sophie BULLOZ**, professeur d'art plastique.

COURS ENFANTS (6-12 ans) :

Les mercredis de 14h30 h à 16h30

COURS ADOS (12 ans et +) :

Les mercredis de 17h à 19h30

TARIFS : 100 € : pour les Germinois et 150 € : pour les extérieurs

Rue des Lauriers - 18390 SAINT GERMAIN DU PUY

Rens. et inscriptions: SERVICE ENFANCE - 02 48 30 84 18

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

« Made in st germain » les repas sont désormais confectionnés par le restaurant municipal.

A partir du 7 septembre, les repas qui sont livrés à domicile pour les personnes âgées par le conseil communal d'action sociale seront produits par le restaurant municipal intergénérationnel. C'était le souhait de la municipalité et du CCAS afin d'offrir un service de proximité garantissant une certaine réactivité auprès des personnes âgées qui en bénéficient.

Le service de restauration, expérimenté, assure depuis toujours la production de repas de qualité en direction de tous les publics de la commune. Les repas seront confectionnés et conditionnés au restaurant puis transportés en camion frigorifique.

Si vous souhaitez en bénéficier (habiter sur la commune, avoir au moins 60 ans, être momentanément immobilisé), contacter le service au 06 86 68 11 89.

Ce service, en assurant une livraison de repas 4 jours par semaine est plus qu'une simple livraison : c'est l'assurance que des personnes âgées, parfois isolées, soient visitées dans la semaine.



REUNION PUBLIQUE



Depuis le 31 août 2015, le service VitaBus® fonctionne : du lundi au vendredi de 9h à 12h30.

VitaBus®, c'est un transport sur réservation téléphonique qui permet de vous déplacer au sein de Saint-Germain du Puy entre 2 arrêts VitaBus® ou en rabattement sur la ligne régulière n°2.

Intéressé(e) ?

Pour vous informer et réserver, un seul numéro :

02 48 67 48 67

de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h45

Une présentation du VitaBus® aura lieu le :

jeudi 24 septembre 2015 de 15h à 16h

Salle Nelson Mandela

par les équipes de STU BOURGES, Groupe RATP, opérateur du réseau AggloBus

STU BOURGES
GROUPE RATP
www.agglobus.com

UN BON REFLEXE,
PRENEZ LE BUS !



LA FÊTE DU JEU



Cette manifestation gratuite est ouverte à tous.
Rendez-vous place de la mairie
le samedi 26 septembre de 14h à 18h.

Venez profiter en famille ou entre amis d'un univers dédié uniquement au jeu sous toutes ses formes. Jeux de plateau, jeux géants, jeux numériques, jeux de société, jeux d'adresse, jeux de construction...

Buvette et petite restauration sur place